



Réf. Farde e-Assemblées : 2262962

N° OJ : 124

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2019

**Objet :** Immeuble situé à l'angle de la rue Van Artevelde n°75 - 95 et de la rue des Six-Jetons n° 49 - 53 à 1000 Bruxelles.- Fixation des conditions locatives.

Le Conseil communal,

Considérant qu'en séance du lundi 30 mars 2015, le Conseil prend l'arrêté relatif à l'étude pluridisciplinaire de la remise à neuf de l'enveloppe visant ainsi son étanchéité et son isolation, et divers travaux d'amélioration des performances énergétiques de l'immeuble implanté à l'angle de la rue Van Artevelde 75 - 95 et la rue des Six Jetons 43 -53;

Considérant qu'en séance du lundi 30 mars 2015, le Conseil prend également l'arrêté relatif au marché de travaux pour la rénovation lourde du même bâtiment situé à l'angle de la rue van Artevelde n°75 – 95 et de la rue des Six-Jetons n° 49 – 53 à 1000 Bruxelles;

Considérant que l'immeuble est composé de 65 logements, 9 commerces et de 41 parkings;

Considérant que les logements sont considérés comme des logements moyens;

Considérant l'analyse financière du projet reprise en annexe.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 :

Fixer les loyers et provisions des 65 logements, 9 commerces et 41 parkings de l'immeuble situé à l'angle de la rue van Artevelde n°75 – 95 et de la rue des Six-Jetons n° 49 – 53 à 1000 Bruxelles selon les valeurs reprises au tableau annexé au rapport du Département

Article 2 :

Prendre acte que la location sera entamée dès achèvement des travaux.

Annexes :

[Loyers \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[analyse financière \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

